



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

2019



SOMMAIRE

.....	1
SOMMAIRE.....	2
NOTE DE SYNTHESE.....	3
PARTIE A : LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
<i>Chapitre 1 : Le territoire desservi.....</i>	<i>5</i>
<i>Chapitre 2 : La collecte des ordures ménagères.....</i>	<i>9</i>
<i>Chapitre 3 : Les collectes séparatives.....</i>	<i>11</i>
<i>Chapitre 4 : Les déchèteries.....</i>	<i>12</i>
<i>Chapitre 5 : Les encombrants.....</i>	<i>17</i>
<i>Chapitre 6 : Les ISDI.....</i>	<i>18</i>
<i>Chapitre 7 : Prévention des déchets.....</i>	<i>19</i>
<i>Chapitre 8 : Les déchets non-ménagers.....</i>	<i>23</i>
<i>Chapitre 9 : L'emploi.....</i>	<i>24</i>
PARTIE B : LES TONNAGES.....	25
<i>Chapitre 1 : Les ordures ménagères.....</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 2 : Les collectes séparatives.....</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 3 : Les déchèteries.....</i>	<i>27</i>
<i>Chapitre 4 : Les Installations de Stockage des Déchets Inertes.....</i>	<i>32</i>
<i>Chapitre 5 : Evolution prévisible de l'organisation des services déchets.....</i>	<i>32</i>
PARTIE C : LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT.....	34
<i>Chapitre 1 : Le traitement des ordures ménagères.....</i>	<i>34</i>
<i>Chapitre 2 : Le traitement des déchets issus de la collecte sélective.....</i>	<i>34</i>
<i>Chapitre 3 : Le traitement des déchets issus des déchèteries.....</i>	<i>35</i>
PARTIE D : LES INDICATEURS FINANCIERS.....	36
<i>Chapitre 1 : Les modalités d'exploitation.....</i>	<i>36</i>
<i>Chapitre 2 : Les dépenses et leur financement.....</i>	<i>36</i>
CONCLUSION.....	44

NOTE DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le 03/07/2020

ID : 079-200069755-20200625-D25_06_20_36-DE

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Mellois en Poitou est née de la fusion des communautés de communes Val de Boutonne, Cœur du Poitou, Mellois, cantonale de Celles sur Belle, entraînant la dissolution du SICTOM de LOUBEAU, du Syndicat Mixte du Pays Mellois et du Syndicat Mellois des piscines.

En matière de compétence, la communauté de communes Mellois en Poitou exerce celles relevant des déchets comme suit :

	Régie	Délégation	Prestation
COLLECTE	X		
TRAITEMENT			
<i>Ordures ménagères</i>		X	
<i>Déchèteries</i>	X		X
<i>Collecte sélective</i>			X

L'année 2019 a été consacrée à conforter les organisations de service tout en harmonisant les pratiques. Ainsi, le service déchèterie a fait l'objet d'une harmonisation des règlements intérieurs et des horaires. La généralisation de la tarification des professionnels a également été mise en place.

Suite à l'étude sur l'harmonisation et le financement du service déchets lancée en 2018 les élus ont fait le choix d'un mode de financement et de collecte harmonisés sur tout le territoire. Ainsi, la TEOM sera en place sur toute la collectivité dès le 1^{er} janvier 2020 et le nouveau mode de collecte choisi commencera également à être déployé en cours d'année : bacs de regroupement pour les OM et pour les emballages avec des fréquences de collecte adaptées. La collecte sélective en apport volontaire pour les verre, papiers et emballages sera maintenue en parallèle.

La prévention des déchets et le tri restent des enjeux fort en 2019 et pour les années à venir. Ainsi les actions du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) de la collectivité ont été mises en œuvre visant à réduire la production de déchets. La communication de terrain et les animations de sensibilisations se sont poursuivies.

Les orientations pour l'année 2020 concerneront :

- La mise en application du choix d'un mode de collecte et de financement des déchets ménagers
- La poursuite de l'harmonisation des pratiques et des mises aux normes des déchèteries
- L'intensification de la communication de proximité
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du CODEC
- La mise en place du PLPDMA

Les chiffres à retenir

Les performances du territoire

	Poids (en T)	Evolution du poids 2018/2019	Performance (en kg/ha/an)
Ordures ménagères	8 811,61	- 0,18 %	181,85
Collecte sélective	3 991,82	+ 1,7 %	82,38
Total OMA (OM + CS)	12 803,43	+0,4 %	264,8

Les coûts

○ Budget TEOM

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat (en €)
Fonctionnement	4 301 456,92	4 580 621,68	279 164,76*
Investissement	1 109 586	1 568 912,24	459 326,24

Résultats extraits du Compte administratif 2019

* sans résultat de fonctionnement reporté

	Coût * (en €/hab)
Ordures Ménagères	56,68
Collecte sélective	13,85
Déchèteries	28,02
Administration générale et divers	20,79
TOTAL	119,34

*coûts basés sur les dépenses de fonctionnement

○ Budget REOM

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat (en €)
Fonctionnement	1 041 311,4	1 079 724,49	38 413,09*
Investissement	16 684,08	49 809,39	33 125,31

Résultats extraits du Compte administratif 2019

*sans résultat de fonctionnement reporté

	Coût* (en €/hab)
Ordures Ménagères	38,52
Collecte sélective	12,64
Déchèteries	21,28
Administration générale et divers	11,48
TOTAL	83,92

*coûts basés sur les dépenses de fonctionnement

PARTIE A : LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 : Le territoire desservi

1.1. Organisation générale du service et type de déchets pris en charge

COMMUNES	POP TOTALE	MODE DE COLLECTE	
		Ordures Ménagères	Collecte Sélective
AIGONDIGNE	4780	PP	PAV
ASNIERES-EN-POITOU	200	PP	PAV
AUBIGNE	215	PP	PAV
BEAUSSAIS-VITRE	981	PP	PAV
BRIEUIL-SUR-CHIZE	114	PP	PAV
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	1 515	PP	PAV
CAUNAY	184	PP	PAV
CELLES-SUR-BELLE COMMUNE NOUVELLE	3 858	PP	PAV
CHEF-BOUTONNE COMMUNE NOUVELLE	2 570	PP	PAV
CHENAY	489	PP	PAV
CHERIGNE	166	PP	PAV
CHEY	572	PP	PAV
CHIZE	872	PP	PAV
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	591	PP	PAV
COUTURE-D'ARGENSON	372	PP	PAV
ENSGNE	289	PP	PAV
EXOUDUN	611	PP	PAV
FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES	570	PP	PAV
FONTIVILLIE	862		
FRESSINES	1 644	PP	PAV
GOURNAY-LOIZE-LES ALLEUDS	873	PP	PAV
JUILLE	101	PP	PAV
LA CHAPELLE-POUILLOUX	183	PP	PAV
LA MOTHE-SAINT-HERAY	1 725	PP	PAV+PP
LE VERT	130	PP	PAV
LES FOSSES	448	PP	PAV
LEZAY	2 058	PP	PAV
LIMALONGES	844	PP	PAV
LORIGNE	296	PP	PAV
LOUBIGNE	162	PP	PAV
LOUBILLE	386	PP	PAV
LUCHE-SUR-BRIOUX	138	PP	PAV
LUSSERAY	154	PP	PAV
MAIRE-LEVESCAULT	559	PP	PAV
MAISONNAY	252	PP	PAV
MARCILLE	762		
MELLE COMMUNE NOUVELLE	6 347	PP	PAV+PP
MELLERAN	519	PP	PAV
MESSE	192	PP	PAV
MONTALEMBERT	273	PP	PAV

PAIZAY-LE-CHAPT	261		
PERIGNE	1 009	PP	PAV
PERS	73	PP	PAV
PLIBOUX	208	PP	PAV
PRAILLES LA COUARDE	944	PP	PAV
ROM	878	PP	PAV
SAINT-COUTANT	289	PP	PAV
SAINTE-SOLINE	359	PP	PAV
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	727	PP	PAV
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	674	PP	PAV
SAUZE-VAUSSAIS	1 626	PP	PAV
SECONDIGNE-SUR-BELLE	529	PP	PAV
SELIGNE	115	PP	PAV
SEPVRET	612	PP	PAV
VALDELAUME	871	PP	PAV
VANCAIS	232	PP	PAV
VANZAY	210	PP	PAV
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	230	PP	PAV
VILLEFOLLET	207	PP	PAV
VILLEMAIN	155	PP	PAV
VILLIERS-EN-BOIS	126	PP	PAV
VILLIERS-SUR-CHIZE	160	PP	PAV
TOTAL	48 352		

1.2. Fréquences de collecte

L'ensemble du territoire est collecté selon les fréquences suivantes et hors cas particuliers :

- Une fois par semaine pour les emballages en porte-à-porte et une à deux fois par semaine en apport volontaire.
- Une fois par semaine à une fois par mois selon les taux de remplissage pour les verre et papiers en apport volontaire.
- Une fois par semaine pour les ordures ménagères.
Les gros producteurs comme par exemple supermarchés, maisons de retraite, collèges, lycées ou hôpitaux sont collectés deux à trois fois par semaine.
Les centres-villes de Melle, Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais sont également collectés 2 fois par semaine pour les ordures ménagères.
- Une à deux fois par semaine pour les cartons des professionnels sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Mellois.
- Une fois par semaine pour les biodéchets sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou.

1.3. Le dispositif des collectes séparatives

Les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire sont assurées en régie par les agents de la communauté de communes.

1.3.1 - COLLECTE SELECTIVE

Les déchets recyclables sont collectés sur l'ensemble du territoire en apport volontaire. Les points tri sont constitués de colonnes aériennes de 3 à 4 m3.

Le parc de véhicules pour la collecte sélective est composé :

- Une semi-remorque équipée d'une benne compactante pour les emballages, remplacée en décembre 2019 par un camion 26T compactant.
- Une semi-remorque équipée d'une remorque spéciale pour le verre,
- Deux camions polybennes pour le papier, les emballages et le verre.

Chaque collecte est assurée par un seul chauffeur.

Des collectes en porte-à-porte sont ajoutées :

- Les habitants des communes de Melle et quelques-uns de Saint-Léger-de-la-Martinière sont équipés de cagettes jaunes ou dans les écarts de bacs collectifs à couvercle jaune.
Le véhicule de collecte est une benne à ordures ménagères de 19T, utilisée à 20% pour le tri sélectif.
- Les habitants de la commune de La-Mothe-Saint-Héray disposent de bacs collectifs ou individuels.
Le véhicule de collecte est une benne à ordures ménagères de 12T, utilisée à 30% pour le tri sélectif.

Les équipes de collectes sont composées d'un chauffeur et de 1 à 2 ripeurs.

Grâce à l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} septembre 2016, les usagers de la communauté de communes ont pu trier les matériaux suivants :

- Tous les emballages :
 - MIX PET CLAIR
 - MIX PET FONCE
 - PEHD-PE-PP-PS
 - FILMS PLASTIQUES
 - CARTONNETTES
 - BRIQUES
 - ACIER
 - ALU
- Tous les emballages en verre
- Tous les papiers

1.3.2 - COLLECTE BIODECHETS

La collecte des biodéchets est effectuée sur l'ex-communauté de communes Cœur du Poitou. Les écoles et collèges, maisons de retraite, supermarchés, fleuristes et restaurants peuvent en bénéficier. Ainsi, peuvent être triés :

- Les déchets alimentaires,
- Tous les autres déchets biodégradables.

Des bacs de 120L et des sacs compostables sont mis à disposition.

Le véhicule de collecte est une benne à ordures ménagères, utilisée à 10% pour les biodéchets.

Le chauffeur de la benne réalise seul cette tournée.

Chapitre 2 : La collecte des ordures ménagères

2.1. Plannings de collecte



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

MATIN

APRES MIDI

MATIN

APRES MIDI

MATIN

APRES MIDI

MATIN

APRES MIDI

MATIN

APRES MIDI

CELLES SUR BELLE

CC MELLOIS

Secteur Mellois

Secteur Lezayen

Secteur Mothais

VAL DE BOUTONNE

CŒUR DU POITOU

Celles sur Belle (bourg 1ère partie) - La Cigogne - Thorigné (Conzais et le Bouchet) - Vitre bourg et les écarts - Les écarts de Prailles et le bourg

Melle (secteur 2)

SOVB - Château de Chaillé - Maison de l'automne - Maitriaux aux moines - La Roche - St Thibault Lycée agricole - Résidence St Jacques - Cantine de Rhodia - Chante Grelet

St Martin les Melle (secteur 1) - St Romans les Melle

St Léger de la Martinière

Collecte des emballages Melle

Mazières - Saint Génard - Paizay le Tort

Melle gros producteurs Centre ville de Melle

Pouffonds - Chail - Sompt

St Vincent - Maisonnay

St Soline - 1ère partie de Lezay et Chey

Vanzay - Messe - Rom - Vançais

2ème partie de Chey - Chenay - Sepvret

Lezay (bourg) - St Coutant

La Couarde - Exoudun

Collecte des emballages de la Mothe

La Mothe St Heray

Les Fosses - Périgné - Secondigné sur Belle - Séligné (La Loge) - Vernoux sur Boutonne

Brioux sur Boutonne (Le bourg, La Mine d'Or, Avenue de la gare, Vezançais, la Fuie) - Chérigné - Luché sur Brioux - Lusseray - Vernoux sur Boutonne (Pautrot et Vernoux)

Availles sur Chizé - Brieuil sur Chizé - Chizé - Ensigné - Le Vert - Secondigné sur Belle (Sart, La Garde, Lurgères, Gratteloup) - Villefollet - Villiers en Bois - Villiers sur Chizé

Asnières en Poitou - Brioux sur Boutonne (Le Ponthioux, La Cantine, Le Pont de Vaux, La Moulinade, Le Buisson Cadet, Virollet) - Ensigné (Village, Le Puy de Bouin, Ensouan) - Vernoux sur Boutonne (Courteilles, L'Abbaye, Asnier, La Salle, Le Moulin Neuf, La Chagnée) - Villefollet (Le Village) - Paizay le Chapt

La Bataille (La Tuilerie, La Varenne) - Chef Boutonne (Les Vaux, Lussais, centre secteur est) - Fontenille St Martin d'Entraigue, Limoges (La Montée Rouge, La Montée blanche, La Montée bleue, Theil, Ste Heraye) - Montalembert - Sauzé Vaussais (entre ouest, autre secteur) - Tillou

Les Alleuds (autres secteurs) - Caunay - La Chapelle Pouilloux (Chez Cothureau, le Jarriget) - Chef Boutonne (Maboué, centre secteur ouest) - Clussais la Pommeraie (autres secteurs) - Gournay Loizé - Limalonges (Chez Colin, Les Jarriges) - Mairé Levescalt (secteur centre bourg à l'est de la D15) - Pers - Sauzé Vaussais (Les Jarriges, Chatenet, Chez Colin, centre secteur est)

Ardilleux (Sérigné) - Aubigné - La Bataille (autres secteurs) - Chef Boutonne (centre secteur est) - Clussais la Pommeraie (La Presle), Couture d'Argenson - Crézières - Limalonges (autres secteurs) - Loubigné - Mairé Levescalt (Le Four à Chaux, Les Brousses, Chez Brillac, Chez Février) - Pilibou - Sauzé-Vaussais (autres secteurs) - Villemain

Les Alleuds (La Croussardière) - Ardilleux (autres secteurs) - Bouin - La Chapelle Pouilloux (autres secteurs) - Chef Boutonne (centre secteur ouest) - Clussais la Pommeraie (La Blussière, La Loubatière, La Petite Coudré, La Brunette) - Hanc (Le Breuil Coiffaud, autres secteurs) - Lorigné - Loubillé - Mairé Levescalt (autres secteurs) - Melleran - Pioussay (La Jarge Courtanne, autres secteurs) - Sauzé Vaussais (centre secteur est)

Cartons

Emballages

Les équipes de collecte exécutent leurs tournées selon les horaires suivants :

- ex-CC Cœur du Poitou : en 2 x 8h15 de 5h30 à 20h45.
- ex-CC Val de Boutonne : de 5h à 14h.
- ex-CC Celles sur Belle : de 5h à 13h.
- ex-CC Mellois : de 5h à maximum 13h45. Seuls les écarts en campagne de Melle sont collectés en journée l'hiver, de 13h à 17h30.

Après collecte, les ordures ménagères sont transportées au quai de transfert de Loubeau à Saint Martin Les Melle. Exploitée par le SMITED, cette installation permet le transit des déchets avant transport vers le centre de traitement.

2.2 Usagers desservis

La communauté de communes Mellois en Poitou collecte les déchets ménagers des particuliers et des professionnels sans limitation de volume.

2.3 Moyens de collecte

Les contenants d'ordures ménagères ne sont pas tous identiques en fonction des secteurs :

- ex-CC Cœur du Poitou : Bacs de regroupement, propriété de la communauté de communes
- ex-CC Celles sur Belle : collecte en sacs
- ex-CC Val de Boutonne : collecte en bacs individuels, propriété de chaque particulier, mis en vente par la communauté de communes. Les bacs doivent être regroupés par les particuliers sur des points définis.
- ex-CC Mellois : collecte en sacs ou en bacs collectifs.

Chapitre 3 : Les collectes séparatives

3.1 La collecte sélective

3.1.1 LE PORTE A PORTE

La collecte sélective des emballages recyclables (plastiques, cartonnets, briques alimentaires, emballages métalliques) en porte-à-porte concerne les communes de Melle et de La Mothe Saint Héray. C'est le personnel de la communauté de communes Mellois en Poitou qui se charge de cette collecte qui a lieu une fois par semaine, le mercredi matin. La partie urbaine de Melle est équipée de cagettes jaunes et les écarts de la commune sont pourvus de bacs collectifs à couvercles jaunes.

Sur La Mothe Saint Héray se sont des bacs collectifs ou individuels qui sont utilisés. C'est le SMC qui avait mis en place ce dispositif et la communauté de communes Mellois en Poitou l'a maintenu, lorsqu'elle a repris la compétence.

Les emballages recyclables sont ensuite directement transportés jusqu'au centre de transfert.

3.1.2 LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET LES LOCALISATIONS

On compte 225 points tri sur l'ensemble du territoire, selon la répartition suivante :

- 301 colonnes d'emballages
- 262 colonnes de verre
- 233 colonnes de papier

La collecte s'effectue de 7h30 à 17h15 sur les 5 jours de la semaine.

3.2 La collecte des biodéchets

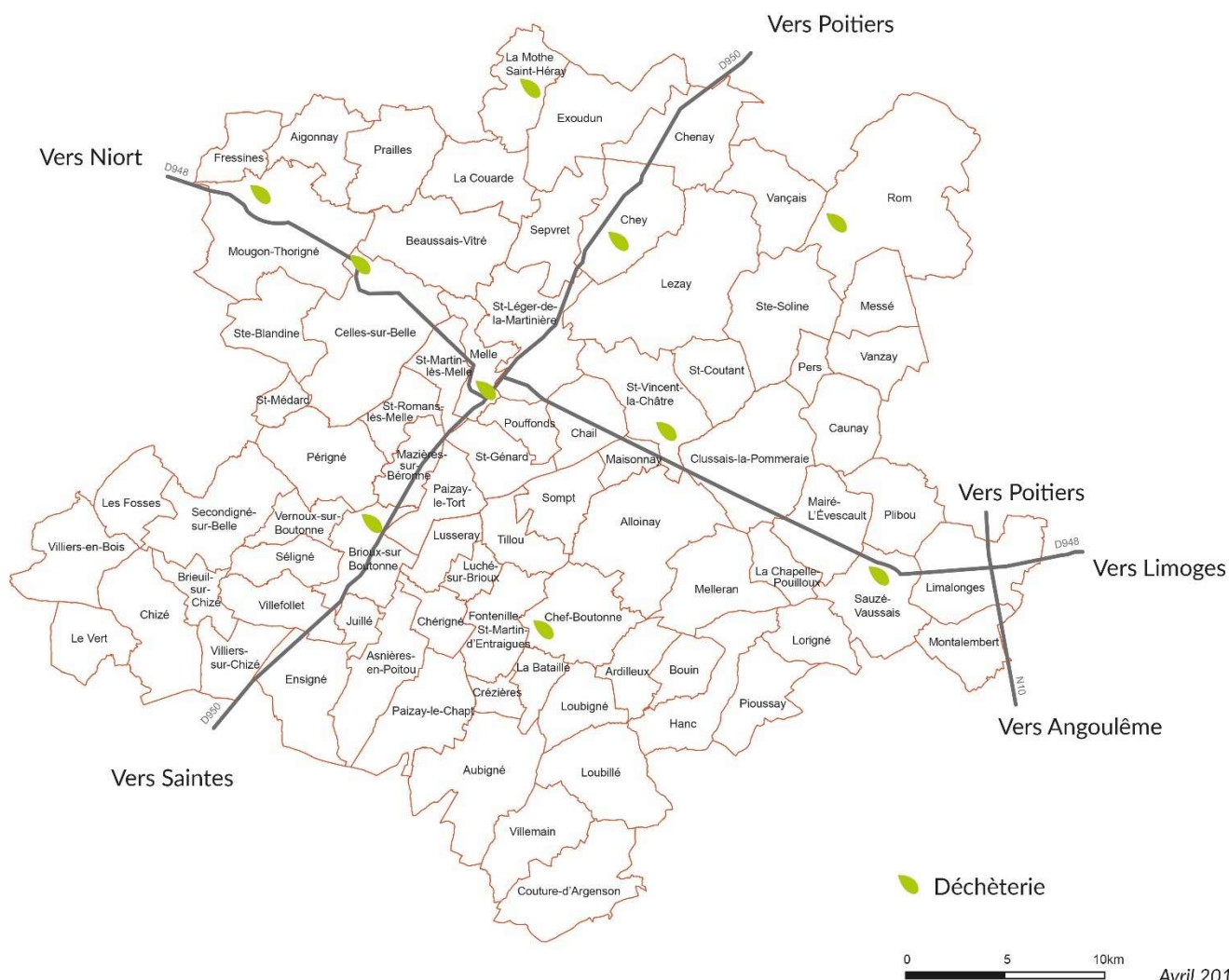
Cette collecte réalisée sur le territoire de l'ex-communauté de communes de Cœur du Poitou est réalisée le mercredi de 13h30 à 17h00.

La tournée comprend 11 établissements de Chef-Boutonne, 1 école de Melleran, 6 établissements de Sauzé-Vaussais, 1 école de Mairé-Levescault et 2 établissements de Limalonges.

Les biodéchets sont vidés sur la plateforme de déchets verts de Chef-Boutonne.

Chapitre 4 : Les déchèteries

La communauté de communes Mellois en Poitou compte 10 déchèteries.



Déchèterie de Chey – Lieu-dit les Gruettes, 79120 Chey

Déchèterie de Melle – Bois des Garennes, 79500 Melle

Déchèterie de La Mothe St Heray – Route d'Exoudun, 79800 La Mothe St Heray

Déchèterie de Rom – Lieu-dit les champs prieurs, 79120 Rom

Déchèterie de St Vincent la Châtre – Châtenet, 79500 St Vincent la Châtre

Déchèterie de Celles sur Belle – Lieu-dit les Ombrails, 79370 Celles sur Belle

Déchèterie de Mougon – Route de Fressines, 79370 Mougon

Déchèterie de Brioux sur Boutonne – ZA Lieu-dit La Mine d'Or, 79170 Brioux sur Boutonne

Déchèterie de Chef Boutonne – Lieu-dit Pechiot, 79110 Chef Boutonne

Déchèterie de Sauzé Vaussais – Route de Civray, 79190 Sauzé Vaussais

4.1 . Horaires

	PERIODE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
BRIOUX SUR BOUTONNE CELLES SUR BELLE CHEF BOUTONNE MELLE MOUGON SAUZE VAUSSAIS	Du 01/04 au 30/09	9H30-12H 14H-18H	9H30-12H 14H-18H	9H30-12H 14H-18H	9H30-12H 14H-18H	9H30-12H 14H-18H	9H30-12H 14H-18H
	Du 01/10 au 31/03	9H30-12H 14H-17H	9H30-12H 14H-17H	9H30-12H 14H-17H	9H30-12H 14H-17H	9H30-12H 14H-17H	9H30-12H 14H-17H
LA MOTHE ST HERAY	Annuel	9H30-12H 14H-18H			9H30-12H /	9H30-12H 14H-18H	9H30-12H 14H-18H
CHEY	Annuel	9H-12H /	/	/	9H-12H /	9H-12H /	/
ROM	Annuel	/		9H-12H /	/	/	9H-12H /
ST VINCENT LA CHATRE	Du 01/04 au 30/09	/		/			9H-12H
	Du 01/10 au 31/03	16-18H /		16-18H /			/

4.2. Conditions d'accès

Depuis le 1^{er} avril 2019, les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels ont été modifiés afin d'harmoniser les différentes pratiques qui existaient sur l'ensemble du territoire.

Pour les particuliers ou personnes possédant une résidence secondaire sur le territoire de la communauté de communes, l'ensemble des sites sont accessibles.

Pour cela, il suffit de se munir d'un macaron (demande à faire auprès de la mairie ou au service Environnement de la communauté de communes Mellois en Poitou) pour entrer dans les déchèteries de Chef-Boutonne, Celles-sur-Belle, La Mothe Saint-Héray, Melle, Mougon, Chey, Rom, Sauzé-Vaussais, Saint-Vincent-la-Châtre ou d'une carte pour la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne.

Pour les professionnels, l'accès est également soumis à la présentation du macaron et de la carte d'accès de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Pour leur délivrance préalable indispensable avant le 1^{er} accès aux déchèteries, le professionnel doit s'inscrire auprès de la direction de l'environnement de la communauté de communes, 32 route de Beausoleil à Melle et présenter la photocopie de l'immatriculation au registre du commerce, un justificatif de domicile, la carte grise des véhicules utilisés.

L'accès à la déchèterie pour les professionnels est payant pour certains déchets :

Catégorie	Tarif pour les professionnels	Tarifs pour les particuliers
Inertes (Gravats)	20 € / m ³ (entreprises du territoire) 50 € / m ³ (entreprise hors territoire)	Gratuit
Encombrants (Tout-venant)	27 € / m ³	
Déchets en mélange	27,50 € / m ³	
Déchets verts	13,50 € / m ³	
Métaux	Gratuit	
Cartons		
DDS (voir liste Art 5.1.3)	1 € / kg	
Plâtres	27 € / m ³	
Bois	17,50 € / m ³	

Seuls les véhicules suivants peuvent accéder à la déchèterie :

- Véhicules légers (voiture, utilitaire avec ou sans remorque)
- Tous véhicules de largeur carrossable inférieur ou égale à 2,25 m d'un poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes non attelés

Le dépôt maximum autorisé est strictement limité en volume à 3m³ par type de matériau et par jour.

Les macarons ainsi que la 1^{ère} carte sont fournis gratuitement.

4.2.1 Plateforme de déchets verts de Mougou

En octobre 2018, à la suite de la fermeture des plateformes de déchets verts présentes sur la commune de Thorigné, la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé de créer une nouvelle plateforme dans la déchèterie de Mougou afin de pouvoir continuer à accueillir l'ensemble des végétaux apportés par les usagers.

Cette plateforme accueille également les végétaux qui sont collectés sur la déchèterie de Celles-sur-Belle.

Deux fois par an, les végétaux sont broyés et récupéré par des agriculteurs qui pratiquent le co-compostage afin d'épandre le produit fini dans les champs.

4.3. Filières de valorisation des déchets par déchèteries

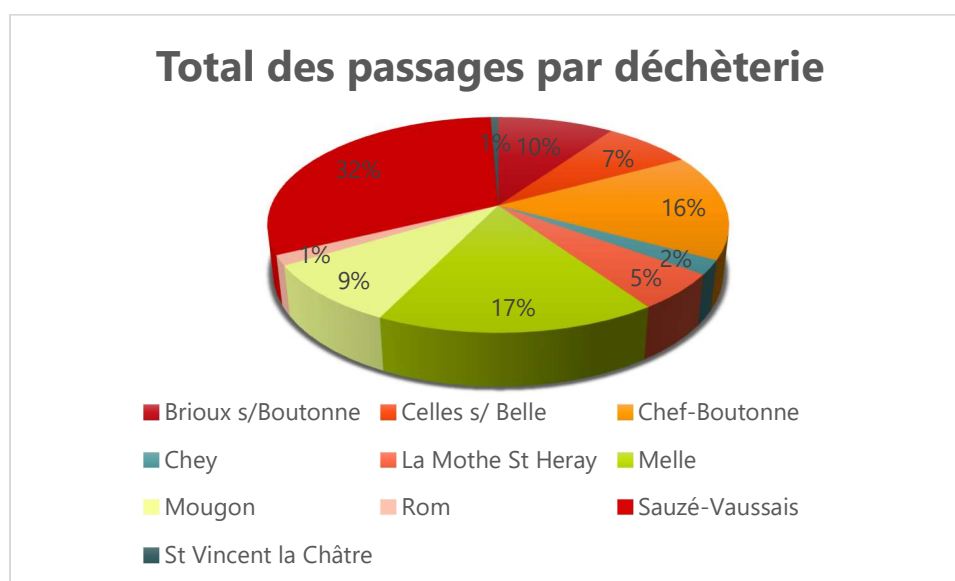
	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef Boutonne	Chey	Melle	La Mothe Saint Héray	Mougon	Rom	Sauzé Vausais	St Vincent la Châtre
Batteries	X	X	X		X	X	X		X	
Bois	X	X	X		X	X	X		X	
Capsules Nespresso	X	X	X		X	X	X		X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X		X	X	X		X	
DASRI			X						X	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	X	X	X		X	X	X		X	
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D3E (Déchets électriques et électroniques)	X	X	X		X	X	X		X	
Encombrants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X		X	X	X		X	
Filtre à huile	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles alimentaires	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles minérales	X	X	X		X	X	X		X	
Inertes	X	X	X		X	X	X		X	
Lampes - néons	X	X	X		X	X	X		X	
Mobilier					X				X	
Piles	X	X	X		X	X	X		X	
Plaques de plâtre			X						X	
Pneus	X		X						X	
Polystyrène	X	X	X		X		X		X	
Radiographies médicales	X	X	X		X	X	X		X	
Textiles	X	X	X		X		X		X	

4.4. Fréquentations

Déchèteries	Total des passages particuliers	Total des passages professionnels	Total des passages par déchèterie
Brioux s/Boutonne	19 445	471	19 916
Celles s/ Belle	15 224	27	15 251
Chef-Boutonne	32 610	137	32 747
Chey	4 387	1	4 388
La Mothe St Heray	11 167	36	11 203
Melle	34 023	364	34 387
Mougon	18 690		18 690
Rom	3 140		3 140
Sauzé-Vaussais	64 175	914	65 089
St Vincent la Châtre	1 334		1 334
Total des passages par type d'utilisateur	204 195	1 950	206 145

Concernant les déchèteries de Mougon et Celle sur Belle, le comptage a commencé au 1^{er} avril 2019.

En 2019, il y a eu 206 145 passages en déchèteries contre 159 508 en 2018 soit 30 % de plus en un an.



La fréquentation importante de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais était liée aux larges plages d'ouverture au public (entre 39h et 44h par semaine) jusqu'en juin 2019.

On peut noter que les déchèteries font l'objet de comptage manuel (sauf pour Brioux sur Boutonne) des gardiens, ce qui est potentiellement source d'erreur.

La future mise en place de systèmes d'accès (barrière avec comptage automatique comme pour la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne) permettra de mieux refléter la réalité des passages en déchèterie.

Chapitre 5 : Les encombrants

Deux collectes d'encombrants en porte à porte ont été organisées dans l'année (mars et octobre) sur les territoires des ex-Communauté de communes du Mellois et Val de Boutonne. Les usagers sont invités à s'inscrire au préalable auprès de la direction de l'environnement en détaillant les déchets qui seront à collecter à leur domicile.

Les déchets acceptés sont ceux qui ne logent pas dans une voiture ou difficilement. Il est précisé qu'un gros volume de petits objets ne rentre pas dans ce cadre.

Chaque commune est collectée un jour précis et les personnes inscrites doivent déposer leurs déchets devant chez elles la veille ou le matin avant 8h.

Comme plusieurs communes sont collectées sur une journée, il n'y a pas d'heure de rendez-vous.

Les agents ont la liste des déchets à récupérer avant de se rendre chez la personne inscrite afin d'adapter le véhicule si besoin.

Des communiqués d'information sont envoyés dans les mairies au plus tard 1 mois avant la collecte afin d'être diffusés auprès des habitants. Un relai presse est également réalisé.

Les encombrants collectés sont ensuite déposés en déchèterie dans les filières adaptées.

ENCOMBRANTS ANNEE 2019

COMMUNES	MARS	OCTOBRE
MELLE	6	8
ST VINCENT LA CHATRE	1	2
ST LERGER DE LA MARTINIERE	2	
MAISONNAY	1	
CHAIL		5
SOMPT		2
POUFFONDS		
ST GENARD	1	
PAIZAY LE TORT	4	1
MAZIERES SUR BERONNE	1	1
ST ROMANS LES MELLE	5	7
ST MARTIN LES MELLE		
TOTAL	21	26
EXOUDUN	6	5
LA COUARDE	1	3
LA MOTHE ST HERAY	4	1
TOTAL	11	9
LEZAY	9	16
ST COUTANT	2	
SEPVRET	1	1
STE SOLINE	15	7
ROM	18	9
MESSE	6	7
VANZAY	2	7
TOTAL	57	54

ENCOMBRANTS ANNEE 2019

COMMUNES	MARS	OCTOBRE
JUILLE		
ASNIERES EN POITOU		1
PAIZAY LE CHAT	1	1
CHERIGNE		
LUCHE SUR BRIOUX		
LUSSERAY	2	
VILLIERS EN BOIS		
LE VERT	2	3
CHIZE	5	5
AVAILLES SUR CHIZE	2	2
LES FOSSES	7	7
SECONDIGNE SUR BELLE	2	2
BRIEUL SUR CHIZE	1	2
VILLERS SUR CHIZE	4	4
ENSGNE	1	2
PERIGNE	2	4
VERNOUX SUR BOUTONNE		
VILLEFOLET	1	
BRIOUX SUR BOUTONNE	2	1
SELIGNE		1
TOTAL	32	35

Chapitre 6 : Les ISDI

La communauté de communes compte 10 décharges sur son territoire : Hanc, Clussais la Pommeraie, St Martin les Melle, Sompt, Tillou, Villemain, St Vincent la Châtre, Paizay le tort, Maisonnay et Chef-Boutonne.

L'ISDI de Chef-Boutonne fait l'objet d'une régularisation administrative. Des zones en cultures ont été transformées en zones humides afin de pouvoir compenser l'exploitation de l'ISDI. Un dossier réalisé par un bureau d'étude pour une demande d'autorisation est en cours depuis le mois de septembre.

Des plantations ont eu lieu sur l'ISDI de Villemain dans le souci d'une continuité de réhabilitation des sites.

Le site de Saint-Vincent-la-Châtre a également fait l'objet de travaux de réhabilitation. En effet, le terrain anciennement accidenté a été nivelé.

Chapitre 7 : Prévention des déchets

La communauté de communes est engagée dans un Contrat d'Objectifs d'Economie Circulaire aux côtés du SMITED.

Les objectifs identifiés sont :

- Baisser de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2020 (année de référence 2015).
- Maintenir le taux de valorisation globale à 49,5%.
- Engager au moins 5 entreprises dans une démarche d'éco-conception, ou d'économie de la fonctionnalité, ou d'écologie industrielle et territoriale ou d'achats responsables.

Dans ce cadre, différentes thématiques sont développées, dont en voici le bilan pour l'année 2019.

7.1. Gouvernance et coordination

Afin d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du programme, de définir les objectifs à atteindre et d'analyser les indicateurs, deux comités de pilotage ont eu lieu en 2019.

Le comité de pilotage est composé de conseillers communautaires, de techniciens, de représentants d'associations, des chambres consulaires ainsi que de l'ADEME et se réunit deux fois par an.

En 2019, la communauté de communes a recruté deux services civiques qui participent activement à la sensibilisation en porte à porte ainsi qu'aux animations auprès des écoles, EHPAD et collègues.

7.2. Gaspillage alimentaire

- Réalisation d'un guide « STOP au gaspillage alimentaire »,
- Conception de magnets "stop au gaspillage alimentaire et recettes pour accommoder les restes".
- Réalisation d'un groupe de travail avec l'épicerie sociale et les différents partenaires (assistantes sociales, bassin d'emploi) dans le cadre du Consom'action.

Les outils créés sont ainsi utilisés lors des différentes animations et sensibilisations

7.3. Déchets verts

Trois broyeurs sont proposés à la location pour l'ensemble de la population de la communauté de communes du Mellois en Poitou :

- Un gros modèle thermique pour des branches de 14 cm de diamètre maximum. Ce modèle est sur remorque et peut être transporté par un véhicule possédant un attelage.
- Deux petits modèles électriques pour des branches de 5 cm de diamètre maximum. Afin de permettre au plus grand nombre de l'utiliser, c'est un modèle léger et démontable qui a été choisi afin de le faire loger dans un coffre de voiture.

Ce service est proposé uniquement aux particuliers du territoire. Un pour une durée d'un an doit être réalisé au préalable avec la signature d'un contrat de location et divers justificatifs.

Les tarifs sont les suivants :

	Tarif	Caution
Broyeur thermique	50 €/ jour	500 euros
Broyeur électrique	10 €/jour	100 euros

En 2019, le broyeur thermique a été loué 63 jours, malgré plusieurs pannes, et l'électrique 27 jours.

7.4. Compostage

Des composteurs sont en vente sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Selon le modèle, les prix sont les suivants :

- Plastique 600 litres : 14 €
- Plastique 1000 litres : 20 €

En 2019, 179 composteurs de 600 litres et 118 composteurs de 1000 litres ont été vendus.

Les composteurs peuvent être retirés à la direction de l'environnement ou être livrés à domicile et installés par l'agent de proximité. Tout acheteur est alors sensibilisé et se voit remettre le guide du compostage.

Autres actions 2019 sur le compostage :

- Sensibilisation des usagers au compostage lors du porte à porte.
- Rédaction d'un article sur le bulletin communautaire.
- Réalisation d'un guide du compostage. 433 guides de distribués.
- Participation à la semaine Tous au Compost organisée par le réseau compost citoyen avec une animation sur le compostage, broyage et jardin en lasagne réalisée sur la déchèterie de Melle.
- Participation aux journées techniques d'échanges organisées par le Réseau Compost Citoyen avec visite d'une plateforme de compostage.
- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : 3 animations de réalisées :
 - Un atelier sur le compostage.
 - Un atelier sur le réemploi d'objets en partenariat avec la Beta Pi destinés aux enfants.
 - Journée de sensibilisation au collège de Sauzé-Vaussais.

7.5. Gestion différenciée

- Un groupe de travail s'est réuni pour planifier les actions à venir.
- Un état des lieux du territoire a été réalisé.

7.6. Réemploi / réutilisation

- Un groupe de travail composé de 5 associations en lien avec le réemploi et la réparation a proposé un plan d'actions consistant en la mise en place de contenants de récupération dans certaines déchèteries. Celui-ci a été validé en commission environnement. Les conventions, en cours de rédaction, seront ensuite transmises au service juridique.
- Valorisation des cafés réparations créés par la BETA PI : 5 cafés réalisés avec 125 participants.
- La communauté de communes et la Beta Pi ont engagé un accompagnement de l'association souhaitant porter le projet de la création d'un café réparation sur SAUZE VAUSSAIS.

7.7. Eco-exemplarité

- 5 établissements scolaires et 1 EHPAD signataires de la charte de partenariat de réduction et de valorisation des déchets visant à accompagner les structures dans la baisse de leurs déchets et sensibiliser tous les acteurs.
- Animations sur le tri sélectif en structures : 8 en milieu scolaire, 2 en centre de loisirs et 2 en EHPAD.
- 2 animations « Nettoyons la nature ».
- 4 directions de rencontres pour la mise en place d'actions de diminution de déchets sur les lieux du travail des agents de la collectivité.
- 2 directions de rencontres pour la dématérialisation des documents de diffusion en interne.
- Un catalogue de formation en lien avec l'économie circulaire a été réalisé et transmis aux agents de la collectivité.

7.8. Consommation responsable

- Distribution de 200 autocollants STOP PUB aux communes du territoire pour mise à disposition des habitants.
- Continuité du dispositif « Mangeons Mellois » pour les restaurations scolaires volontaires.
- Achat de sacs à vrac à partir de tissu recyclé pour utilisation lors des animations.

7.9. Collecte

- À la suite de l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets ménagers, le nouveau mode de collecte a été validé en conseil communautaire à la fin de l'année.
- 12 associations de parents d'élèves du territoire ont participé à l'appel à projet sur la pré-collecte papiers. 180 tonnes de papiers ont été collectés.
- 4 caractérisations des ordures ménagères ont été réalisées sur les tournées de Brioux, Celles sur Belle, Melle et Chef Boutonne par INDDIGO, cabinet de conseil en développement durable.

7.10. Recyclage matière

Communication sur l'extension des consignes de tri :

- 275 personnes sensibilisées en porte à porte par l'agent de proximité et les services civiques.
- 521 personnes sensibilisées lors des animations.
- 164 personnes sensibilisées lors des visites (centre de tri de Suez, TMB, la Loge).
- 654 guides du tri distribués.

Communication sur le compostage et le jardinage au naturel :

- 433 guides du compostage ont été distribués.
- 42 personnes ont reçu le guide jardin au naturel.
- 418 personnes ont accepté de recevoir la newsletter.

7.11. Observation / évaluation

- Réalisation de Compta Coût.
- Suivi des indicateurs d'évolution des tonnages.
- Réalisation de la déclaration de l'observatoire régional des déchets.
- Actions correctives sur à l'audit sécurité et réglementation des déchèteries.

7.12 Achat publique responsable – commande publique

- 1 réunion avec l'acheteur de la communauté de communes.
- Participation à la journée de restitution des marchés publics des fournitures de bureaux et scolaires organisée par le réseau RESECO.

Les objectifs pour 2019 étaient d'intensifier les actions du CODEC et de réaliser le diagnostic du territoire pour le PLPDMA de la collectivité.

Chapitre 8 : Les déchets non-ménagers

8.1 Redevance spéciale

Seul le territoire de l'ex-communauté de communes Cœur du Poitou a mis en place la Redevance Spéciale.

La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.

La redevance couvre l'ensemble des frais de collecte et de traitement des déchets, la mise à disposition de bacs ainsi que les frais de gestion du service.

Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.

Le mode de calcul de la RS est établi comme suit :

RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire)
x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal) *

TARIF 2019 de la RS : 0,76€ le litre

8.2 Collecte des cartons de commerçants

La collecte de cartons des commerçants a lieu le mercredi matin sur Melle et le vendredi toute la journée sur La Mothe St Héray, Lezay et Melle.

Chapitre 9 : L'emploi

La direction de l'environnement compte une soixantaine d'agents au total.

Concernant la gestion des déchets, ce sont les services collectes, déchèteries et ressources administratives qui sont mobilisés.

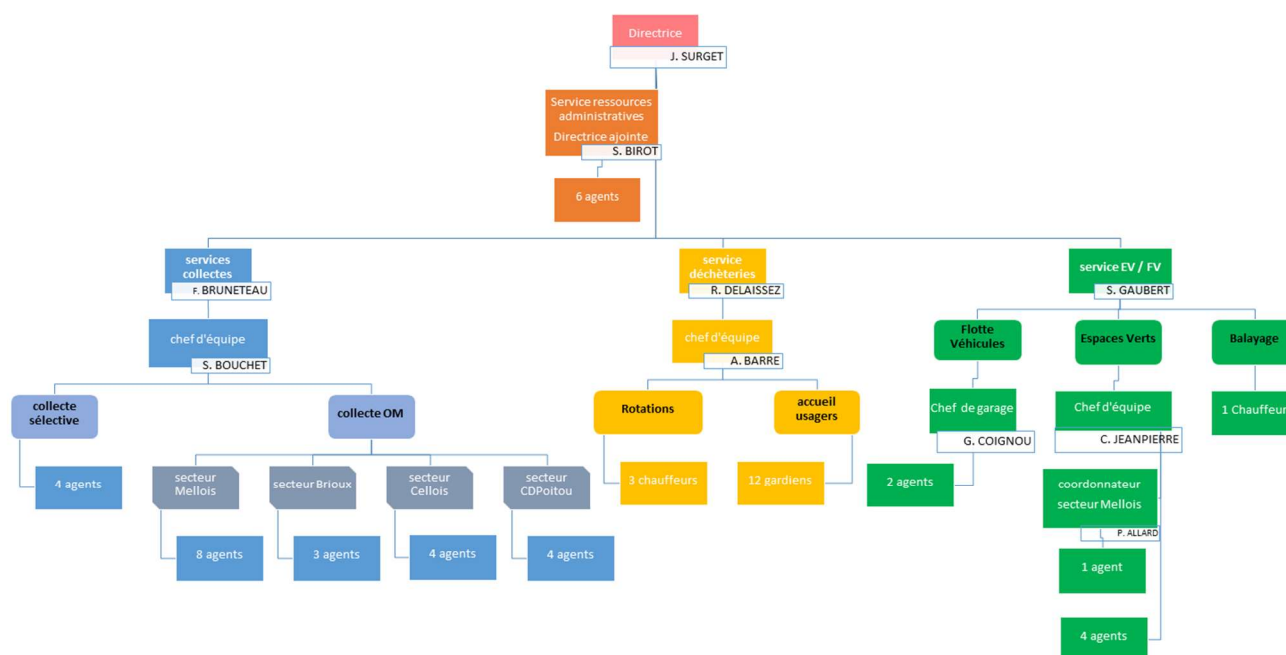
En 2017, du fait de la fusion et l'organisation historique propre à chaque ancien service, beaucoup d'agents étaient polyvalents.

L'année 2018 a permis d'affiner l'organigramme en déployant des chefs d'équipe par service et en affectant des agents de façon plus ciblée sur des missions.

2019 a fait l'objet d'une réflexion sur l'harmonisation du temps de travail, à l'échelle de l'ensemble de la communauté de communes, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

En 2019, pour la gestion des déchets, on comptait :

- 1 directrice
- 7 agents dans le service administratif
- 17 agents sur le service déchèteries
- 25 agents sur le service collectes



PARTIE B : LES TONNAGES

Chapitre 1 : Les ordures ménagères

Tonnages Ordures Ménagères				
	2018	2019	Evolution 2018/2019	Performance par kg/hab.
OM Brioux	1 271.19	1 276.20	0.39 %	188.20
OM Celles	1 930.44	1 930.98	0.03 %	162.49
OM Lezay	1 147.36	1 141.97	-0.47 %	191.67
OM Melle	2 431.94	2 400.32	-1.30 %	195.27
OM Cœur de Poitou	2 046.65	2 062.14	0.76%	178.68
Total	8 827.58	8 811.61	- 0.18 %	181.85

La production d'ordures ménagères est globalement restée stable.

La prévention et la communication auprès des habitants qui ont été remises en œuvre en 2018 ont permis de ne pas repartir à la hausse. Après Brioux sur Boutonne, la sensibilisation en porte-à-porte s'est poursuivie sur les secteurs de Fressines et Chef-Boutonne.

La performance globale est de 181,85 kg d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant en 2019.

Chapitre 2 : Les collectes séparatives

2-1 Tonnages de collecte sélective

Le territoire bénéficie de l'extension des consignes de tri depuis septembre 2016.

Tonnages collecte sélective							
	2016	2017	2018	2019	Evolution 2016/2019	Evolution 2018/2019	Perf. 2019
Emballages	879,110	930,980	1 006,610	1 064,700	21,1	5,8	21,97
Papier	1 194,170	1 148,270	998,570	1 017,120	-14,8	1,9	20,99
Verre	1 862,170	1 804,470	1 919,660	1 910,000	2,6	-0,5	39,42
TOTAL	3 935,450	3 883,720	3 924,840	3 991,820	1,4	1,7	82,38

Après quatre années de consignes de tri étendues pour les emballages, les quantités collectées ne cessent de croître. Et après quelques années en baisse, les apports de papiers sont à nouveau en hausse. Seuls les apports de verre se stabilisent cette année mais demeurent en croissance depuis 2016.

Sur le flux total des emballages collectés, le porte en porte représente environ 12 % soit 123,54 tonnes.

Le taux de refus dû aux erreurs de tri dans les emballages est stable

Afin de mieux cibler les priorités en matière de communication de proximité, des chiffres plus détaillés par secteur géographique sont disponibles ci-dessous.

Tonnages Collecte Sélective	2018	2019	Evolution 2018/2019	Performance par kg/hab
Ex CC Cœur du Poitou				
- Emballages	314,580	330,531	5,07%	28,64
- Papier	310,112	316,070	1,92%	27,39
- Verre	508,245	483,910	-4,79%	41,93
Ex CC Val de Boutonne				
- Emballages	115,835	124,051	7,09%	19,24
- Papier	144,362	142,840	-1,05%	22,16
- Verre	259,170	241,390	-6,86%	37,44
Ex CC Celles sur Belle				
- Emballages	218,425	231,827	6,14%	18,68
- Papier	206,941	216,745	4,74%	17,46
- Verre	426,715	479,545	12,38%	38,64
Ex CC Mellois				
- Emballages	357,770	378,291	5,74%	20,95
- Papier	337,155	341,465	1,28%	18,91
- Verre	725,530	705,155	-2,81%	39,05
TOTAL	3 924,840	3 991,820	1,71%	82,38

2-2 Tonnages de collecte des biodéchets

En 2019, il a été collecté 37,930 tonnes de biodéchets soit une moyenne de 729 kg par semaine. Ces quantités sont stables par rapport à 2018.

Chapitre 3 : Les déchèteries

3-1 Les tonnages par déchèterie et par matériaux

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Brioux s/ Boutonne	3 699,04	2 578,95	-30,28%
Bois B	237,10	235,14	-0,83%
Bois Souche	11,86	10,40	-12,31%
Capsules de café	-	0,13	
Carton	62,52	62,72	0,32%
Cartouches Imprimante	-	0,06	
D3E	83,50	74,39	-10,91%
DMS	9,11	14,54	59,55%
DMS Emballages Souillés	6,85	4,90	-28,41%
Ferraille	123,50	135,12	9,41%
Filtres à huiles	0,15	0,52	247,33%
Gravats	2 526,90	1 045,60	-58,62%
Huile minérale	2,70	2,52	-6,67%
Huile végétale	0,20	-	
Lampes et tubes fluorescents	-	0,42	
Piles	0,51	0,53	4,51%
Pneus	9,00	13,34	48,22%
PSE : Polystyrène	1,07	0,40	-62,62%
Tout Venant	350,79	363,42	3,60%
Végétaux	272,25	614,79	125,82%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Celles s/ Belle	1 542,35	1 778,15	15,29%
Batteries	4,31	1,86	-56,84%
Bois A	-	-	
Bois B	227,84	232,62	2,10%
Cartouches d'imprimantes	0,08	0,08	-6,25%
Carton	46,02	46,80	1,69%
D3E	73,27	74,28	1,38%
DMS	9,58	11,02	15,02%
DMS Emballages Souillés	4,07	2,77	-31,97%
Ferraille	101,48	95,74	-5,66%
Filtres à huiles	0,28	0,16	-41,43%
Gravats	487,38	413,26	-15,21%
Huile minérale	1,98	2,16	9,09%
Huile végétale	0,20	0,80	300,00%
Lampes et tubes fluorescents	0,29	0,15	-50,00%
Piles	0,30	0,86	185,00%
Plastiques Durs	1,08	-	-100,00%
PSE : Polystyrène	3,35	4,06	21,31%
Tout Venant	289,34	311,06	7,51%
Végétaux	291,50	580,47	99,13%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Chef-Boutonne	2 246,66	2 643,15	17,65%
Batteries	1,50	1,76	17,33%
Bois Souche	19,18	11,32	-40,98%
Bois B	284,30	278,48	-2,05%
Cartouches d'imprimantes	0,11	0,12	6,36%
Carton	64,84	68,38	5,46%
D3E	80,52	80,39	-0,16%
DASRI	0,22	0,11	-48,86%
DMS	10,02	13,18	31,58%
DMS Emballages Souillés	5,23	5,74	9,75%
Ferraille	124,26	136,88	10,16%
Filtres à huiles	-	0,45	
Gravats	574,50	936,00	62,92%
Huile minérale	2,66	3,42	28,57%
Huile végétale	-	0,40	
Lampes et tubes fluorescents	0,40	0,21	-46,75%
Piles	0,53	1,15	116,04%
Plaques de Plâtre	39,72	66,66	67,82%
Pneus	6,82	10,21	49,63%
PSE : Polystyrène	1,07	-	-100,00%
Textile	10,79	5,54	-48,67%
Tout Venant	307,88	291,06	-5,46%
Végétaux	712,11	731,70	2,75%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Chey	394,49	459,58	16,50%
Bois B	67,56	83,90	24,19%
Carton	13,42	9,54	-28,91%
Huile minérale	0,99	-	
Tout Venant	135,98	128,70	-5,35%
Végétaux	176,54	237,44	34,50%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
La Mothe St Heray	536,68	737,39	37,40%
Bois A	13,90	6,42	-53,81%
Bois B	98,48	102,92	4,51%
Cartouches d'imprimantes	0,05	0,03	-40,00%
Carton	16,64	18,14	9,01%
D3E	34,62	32,73	-5,46%
DMS	4,18	5,16	23,33%
DMS Emballages Souillés	2,76	2,95	6,81%
Ferraille	62,34	65,18	4,56%
Filtres à huiles	0,71	0,44	-37,89%
Gravats	150,40	69,60	-53,72%
Huile minérale	0,63	-	
Huile végétale	-	0,80	
Lampes et tubes fluorescents	-	0,10	
Piles	-	0,26	
Tout Venant	136,24	121,46	-10,85%
Végétaux	15,75	311,20	1875,87%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Melle	2 996,03	3 958,98	32,14%
Batteries	0,40	1,21	202,25%
Bois A	22,48	43,70	94,40%
Bois B	284,22	292,36	2,86%
Bois Souche	36,50	45,13	23,64%
Capsules de café	-	0,34	
Cartouches d'imprimantes	0,07	0,09	28,57%
Carton	71,50	78,40	9,65%
D3E	132,07	138,94	5,20%
DMS	21,35	27,31	27,92%
DMS Emballages Souillés	11,83	12,34	4,27%
Ferraille	201,80	217,90	7,98%
Filtres à huiles	0,39	0,94	141,28%
Gravats	522,00	1 023,20	96,02%
Huile minérale	3,42	4,87	42,40%
Huile végétale		0,20	
Lampes et tubes fluorescents	0,41	0,37	-10,98%
Mobilier	140,90	193,28	37,18%
Piles	1,05	1,16	10,00%
Pneus	8,52		
PSE : Polystyrène	2,46	3,89	58,21%
Radiographie			
Tout Venant	478,66	565,58	18,16%
Végétaux	1 056,00	1 307,79	23,84%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Mougou	1 938,47	2 887,67	48,97%
Batteries	2,55		
Bois B	242,20	253,54	4,68%
Cartouches d'imprimantes	0,03	0,05	76,67%
Carton	49,18	49,49	0,63%
D3E	61,72	66,31	7,43%
DMS	10,45	9,86	-5,69%
DMS Emballages Souillés	1,10	4,84	339,73%
Ferraille	104,48	94,86	-9,21%
Filtres à huiles	0,10	0,14	38,00%
Gravats	575,68	725,30	25,99%
Huile minérale	1,62	2,34	44,44%
Huile végétale	0,20	0,40	100,00%
Lampes et tubes fluorescents	0,12	0,26	115,83%
Piles	0,28	0,87	209,64%
Tout Venant	305,76	325,62	6,50%
Végétaux	583,00	1 353,80	132,21%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Rom	263,44	205,96	-21,82%
Bois B	39,86	37,70	-5,42%
Carton	6,38	4,58	-28,21%
Huile minérale	0,90	0,90	0,00%
Tout Venant	79,32	71,78	-9,51%
Végétaux	136,98	91,00	-33,57%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Sauzé-Vaussais	3 987,75	3 051,84	-23,47%
Bois Souche	4,56	-	
Bois B	246,00	262,00	6,50%
Cartouches d'imprimantes	0,07	0,10	45,71%
Carton	81,38	81,68	0,37%
D3E	66,00	66,77	1,17%
DASRI	0,15	0,31	104,00%
DMS	7,68	15,35	99,88%
DMS Emballages Souillés	4,17	5,05	21,10%
Ferraille	155,74	141,08	-9,41%
Filtres à huiles	0,34	0,46	35,29%
Gravats	1 756,00	1 024,00	-41,69%
Huile minérale	4,05	4,23	4,44%
Huile végétale	-	0,40	
Lampes et tubes fluorescents	0,16	0,22	36,25%
Mobilier	114,48	134,36	17,37%
Piles	0,57	1,19	108,42%
Plaques de Plâtre	44,28	48,58	9,71%
Pneus	5,12	-	
PSE : Polystyrène	1,07	-	
Textile	8,85	8,46	-4,36%
Tout Venant	373,33	429,96	15,17%
Végétaux	1 113,75	827,64	-25,69%

Par Déchèterie/Par matériaux	2018	2019	%
Saint Vincent la Chatre	20,28	35,78	76,43%
Carton	1,54	3,14	103,90%
Tout Venant	18,74	22,24	18,68%
Végétaux	-	10,40	

Augmentation des apports

3-1-1 Plateforme de Lezay

En 2019, la plateforme de compostage de Lezay a accueilli 1 460,36 tonnes de végétaux ainsi que 78 tonnes de pailles provenant du marché aux veaux de Lezay.

Sur ce tonnage, 639,64 tonnes sont issues des déchèteries de Chey, Rom et La Mothe et les 820,72 T restantes des apports directs des particuliers sur le site.

3-2 Analyse des évolutions et des performances

Déchèteries	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef-Boutonne	Chey	La Mothe St Heray	Melle	Mougon	Rom	Sauzé-Vaussais	St-Vincent la Châtre	Plateforme Lezay	Total 2018	Performance par hab/kg	Total 2019	Evolution en %
Flux															
Tout-venant	363,420	311,060	291,060	128,700	121,460	565,580	325,620	71,780	429,960	22,240		2630,880	54,29	2478,640	6,14%
Ferraille	135,120	95,740	136,880		65,180	217,900	94,860		141,080			886,760	18,30	867,720	2,19%
Cartons	62,720	46,800	68,380	9,540	18,140	78,400	49,490	4,580	81,680	3,140		422,870	8,73	506,040	-16,44%
Déchets verts	614,79	580,47	731,7	237,44	311,2	1307,79	1353,8	91	827,64	10,4	820,72	6886,95	142,13	5379,830	28,01%
Bois A					6,420	43,700						50,120	1,03	36,380	37,77%
Bois B	235,140	232,620	278,480	83,900	102,920	292,360	253,540	37,700	262,000			1778,660	36,71	1713,800	3,78%
Huiles minérales	2,520	2,160	3,420			4,870	2,340	0,900	4,230			20,440	0,42	18,950	7,86%
Huiles végétales		0,800	0,400		0,800	0,200	0,400		0,400			3,000	0,06	0,600	57,87%
Filtres à huile	0,520	0,160	0,450		0,440	0,940	0,140		0,460			3,110	0,06	1,970	57,87%
D3E	74,390	74,280	80,390		32,730	138,940	66,310		66,770			533,810	11,02	531,700	0,40%
Lampes et néons	0,420	0,150	0,210		0,100	0,370	0,260		0,220			1,730	0,04	1,380	25,36%
DDS	19,440	13,790	18,920		8,110	39,650	14,700		20,400			135,010	2,79	108,370	24,58%
Piles	0,530	0,860	1,150		0,260	1,160	0,870		1,190			6,020	0,12	3,240	85,80%
Batteries		1,860	1,760			1,210						4,830	0,10	8,760	-44,86%
Radiographie												0,000	0,00	0,000	0,000%
Inertes	1045,600	413,260	936,000		69,600	1023,200	725,300		1024,000			5236,960	108,08	6592,860	-20,57%
Capsules de café	0,130					0,340						0,470	0,01	1,080	-56,48%
Cartouches d'encre	0,060	0,080	0,120		0,030	0,090	0,050		0,100			0,530	0,01	0,050	960,00%
Pneus	13,340		10,210									23,550	0,49	30,440	-22,63%
Textiles			5,540						8,460			14,000	0,29	19,640	-28,72%
DASRI			0,110						0,310			0,420	0,01	0,370	13,51%
Plaques de plâtres			66,660						48,580			115,240	2,38	84,000	37,19%
Souches d'arbres	10,400		11,320			45,130						66,850	1,38	72,100	-7,28%
Mobilier						193,280			134,360			327,640	6,76	255,380	28,30%
Polystyrène	0,400	4,060				3,890						8,350	0,17	9,020	-7,43%
Total 2019	2578,940	1778,150	2643,160	459,580	737,390	3959,000	2887,680	205,960	3051,840	35,780		19158,200	395,37	18722,320	2,33%

Globalement, les tonnages accueillis en déchèterie sont en augmentation. L'aspect positif est que les gens viennent en déchèterie et ne déposent pas dans la nature. Malheureusement, ces résultats sont contraires aux objectifs nationaux qui visent à faire diminuer les tonnages de déchèterie.

Pour inverser cette tendance, l'enjeu pour la collectivité sera d'effectuer un énorme travail de prévention auprès de la population pour faire en sorte que ces déchets ne soient plus produits et donc détournés de la déchèterie : recyclage, valorisation, compostage, broyage, réparations, ...

Pour les filières les plus importantes, les résultats peuvent être analysés de la façon suivante :

- **Tout-venant** : une augmentation contenue à hauteur d'environ 6% grâce à un meilleur tri vers les filières bois A et ECO MOBILIER
- **Déchets Diffus Spécifiques** : (+24.58%) pouvant être attribuée à la mise en place de l'Eco-organisme Eco-DDS sur tous les sites et de la communication qu'il y a eu autour de la généralisation de la mise en place de cette nouvelle filière.
- **Inertes** : (-20.57%) qui correspondent certainement à la mise en place d'une double tarification pour ce flux concernant les professionnels du territoire et hors territoire.
- **Pneus** : (-22.63%) Baisse liée au fait qu'un stock en 2018 a été évacué et aux consignes réitérées auprès des gardiens et usagers, à savoir, accepter uniquement les pneus collectés par la filière Aliapur.
- **Mobilier** : (+28.30%) augmentation liée à une formation effectuée par l'éco-organisme auprès des gardiens.
- **Bois** : le travail de communication accompli auprès des gardiens et usagers a permis de stabiliser les flux (+3.78% pour le bois B et +37.77% pour le bois A)
- **Végétaux** : augmentation de 28,01%

On constate globalement une augmentation positive des flux suivants : ferraille (+2.19%) et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (+0.40%).

Chapitre 4 : Les Installations de Stockage de

Quantités reçues sur les ISDI en 2019 :

ISDI	QUANTITES RECUES (en T)
CLUSSAIS LA POMMERAIE	908
HANC	1920
MAISONNAY	/
PAIZAY LE TORT	/
St MARTIN LES MELLE	3360
St VINCENT LA CHATRE	/
SOMPT	224

Chapitre 5 : Evolution prévisible de l'organisation des services déchets

D'une façon globale, l'enjeu pour la collectivité sur les services collecte et déchèterie est de limiter la production des déchets et permettre aux usagers de trier.

Le tri est un geste maintenant acquis et connu de tous même si tous les usagers ne trient pas encore. Pour y remédier la communication de terrain est mise en œuvre depuis 2018.

La notion de prévention est moins connue et va constituer un axe de travail majeur pour la communauté de communes car elle a vocation à permettre l'évitement de flux de déchets à gérer, notamment en déchèterie. Le CODEC et le PLPDMA seront les principaux outils pour parvenir à mettre en place des actions.

5-1 Service collectes

Concernant la collecte des déchets, une étude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets ménagers, intégrant également l'harmonisation du mode de financement, a été menée en 2018 et 2019.

L'étude a permis à la collectivité de définir un plan d'actions global, pour harmoniser, optimiser et moderniser le service collecte des déchets sur son territoire.

Les objectifs qui avaient été définis étaient les suivants :

- Sécurité et condition de travail des agents (limiter la pénibilité)
- Améliorer la valorisation matière
- Augmenter les performances de collecte
- Diminuer les quantités de déchets collectées
- Maitriser les coûts de collecte dans un contexte d'augmentation de la TGAP

Ainsi, suite à cette étude, les élus ont décidé de généraliser le financement du service par la TEOM sur tout le territoire et de déployer la collecte en bacs de regroupement à la fois en OM

mais également en emballages avec une fréquence adaptée. La collecte volontaire est maintenue pour les verre, papiers et emballages.

La mise en œuvre du nouveau mode de collecte choisis par les élus doit démarrer en 2020.

5-2 Service déchèteries

Le travail d'harmonisation des horaires et du règlement intérieur des 10 équipements a été conduit et mis en œuvre en 2019.

L'audit portant sur la sécurité des déchèteries de la collectivité qui a été réalisé en 2018 par un bureau d'étude a permis de programmer un échéancier de travaux prévisionnels pour mettre aux normes les sites.

Dans le cadre de cette mise aux normes, la déchèterie de Melle verra son haut de quai refait en 2020 et la construction d'une déchèterie neuve sur Lezay en remplacement de celles de Chey et Rom qui fermeront.

PARTIE C : LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

Chapitre 1 : Le traitement des ordures ménagères

1-1 Le centre de transfert de Loubeau – A Saint Martin les Melle

Les bennes à ordures ménagères collectent les déchets des ménages et vident leur contenu dans les camions de 105 m³ qui les attendent au centre de transfert.

Ces camions semi-remorques réceptionnent ainsi 3 bennes d'ordures ménagères qui sont acheminées vers l'usine de tri mécano biologique.

1-2 Le centre de tri mécano-biologique

Les déchets, une fois réceptionnés, sont passés à travers un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux.

Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposés dans les écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines.

Arrosées et ventilées pendant cette période pour accélérer le processus naturel de décomposition, elles produiront un compost employé par l'agriculture.

Le refus sec est quant à lui broyé pour être préparé en combustible.

1-3 Le centre de stockage de la Loge – A Coulonges-Thouarsais

Le centre de stockage des déchets ultimes de la loge reçoit des déchets ultimes stabilisés.

Chapitre 2 : Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

2-1 Les emballages

Les emballages sont acheminés au centre de transfert de SUEZ à Niort.

C'est au centre de tri de SUEZ Poitiers qu'ils vont être séparés par matières pour le recyclage. Les refus de tri étaient traités sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Poitiers.

Les repreneurs désignés sont :

- Acier : Arcelor Mittal
- Aluminium : Regeal Affimet
- Briques et cartons : Revipac
- Plastique : Valorplast.

2-2 Les emballages en verre

L'ensemble des emballages en verre est livré par les chauffeurs de la communauté de communes chez Saint Gobain Emballages près de Cognac, qui assure son recyclage sans tri préalable.

2-3 Les papiers

SUEZ prend en charge l'ensemble des papiers collectés de la communauté de communes, depuis le 1^{er} octobre 2017, sans tri préalable avec livraison au centre de transfert de SUEZ à Niort.

Chapitre 3 : Le traitement des déchets issus des déchèteries

FLUX	REPRENEURS
	MELLOISEN POITOU
Ferrailles	Rouvreau
Bois A	Rouvreau
Bois B	Rouvreau
Cartons	Suez/ SMC
Déchets verts	Agriculteurs
D3E	Envie en contrat avec Eco-systèmes
Tout-venant	SMITED
Batteries	Rouvreau
Huiles végétales	Ecogras
Huiles minérales	Sevia
Filtres à huile	Siap/ Eco-dds
Cartouches d'encre	Atmosphair sauf Cellois : Lvl
Piles	Corepile
Radiographies	/
Lampes	Recylum
Textiles	Trio
Polystyrène	Poitou polystyrène : Mellois/ cellois plastiques recyclés ouest : ex-CDP/ Briouxais
Bidons souillés	Siap/ Eco-dds
Déchets Ménagers Spéciaux	Siap/ Eco-dds
Plastiques souples	En cours de recherche
Plastiques durs	En cours de recherche
Pneus	Aliapur
Capsules Nespresso	Nespresso
Plaques de plâtre	William SABATIER : filière uniquement sur ex CDP

PARTIE D : LES INDICATEURS FINANCIERS

Chapitre 1 : Les modalités d'exploitation

	Régie	Délégation	Prestation
COLLECTE			
Ordures ménagères	X		
Collecte sélective	X		
Déchèteries	X		COREPILE/LVL/MAGAPNEUS/ENVIE 2/ ATMOSPH'AIRRE/SIAP/ECODDS/ROUVREAU/ ECOGRAS/SEVIA/RECYLUM/POITOU POLYSTYRENE/ALIAPUR/NESPRESSO/TRIO
TRAITEMENT			
Ordures ménagères		SMITED	
Déchèteries			
Encombrants		SMITED	
Déchets verts	X		Convention agriculteurs
DEEE			OCAD3E
DMS			EcoDDS /SIAP
Mobilier			Ecomobilier
Autres déchets			Voir liste p.35
Collecte sélective			
Tri			SUEZ
Recyclage			Voir p.34

Chapitre 2 : Les dépenses et leur financement

Sur la communauté de communes deux modes de tarification ont été appliqués selon les pratiques des communautés de communes fusionnées :

- TEOM : sur le territoire des ex-communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois et Val de Boutonne.
- REOM : sur l'ex-communauté cantonale de Celles sur Belle

Ainsi vous trouverez ci-dessous le détail des dépenses et de leur financement concernant le budget annexe de la TEOM et dans un second temps concernant le budget annexe de la REOM.

A noter, qu'une réflexion sur l'harmonisation de la tarification a débuté en 2018 avec l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets et que les élus ont voté pour une généralisation de la TEOM à compter du 1er janvier 2020.

2-1 Budget TEOM

2-1.1 FONCTIONNEMENT

2-1.1.1 Compte administratif 2019

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le 03/07/2020

SLO

ID : 079-200069755-20200625-D25_06_20_36-DE

Articles	Libellés	TEOM CA 2019	TEOM 2019											DECHARGES INERTES	
			ADMI GLE	RAMASSAGE OM	COLLECTE SEL	ELIMINATION	DECHARGE LOUBEAU	DASRI	DECHETERIE MELLE	DECHETERIE ST VINCENT	DECHETERIE CHEY-ROM- LEZAY	DECHETERIE LA MOTHE	DECHETERIE BRIOUX		DECHETERIES CP
DEPENSES															
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 071 590,69	51 805,99	248 855,71	304 497,58	481,64	144,44	-900,00	135 891,82	2 049,29	45 429,48	23 934,62	67 162,65	162 245,11	13 902,66
	60 Achats et variation des stocks	363 204,78	22 714,31	164 324,72	83 182,75				25 482,98	1 473,50	15 420,37	5 287,03	10 430,10	28 752,16	105,69
	61 Services extérieurs	671 520,33	19 791,64	611 563,90	217 978,75	481,64		-900,00	104 436,27	538,71	28 971,75	18 232,88	54 721,21	131 945,97	12 007,22
	62 Autres services extérieurs	33 780,64	9 300,04	954,73	2 362,64		144,44		5 954,93	37,08	947,11	414,71	1 921,09	1 546,98	1 789,75
	63 Impôts, taxes et versements	4 074,94		2 012,36	973,44				17,64		90,25		90,25		
	012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 623 862,19	266 800,31	621 188,39	179 393,22	0,00	0,00	0,00	133 024,93	21 700,52	101 118,33	38 559,21	66 940,71	182 594,63	9 711,57
	62 Autres services extérieurs	46 168,83	1 651,26	40 050,63	1 870,92				1 637,89	295,83	1 433,34	504,62	981,20	2 644,39	91,39
	63 Impôts, taxes et versements	22 286,96	3 741,61	8 356,99	2 552,39				131 387,04	21 404,69	99 684,99	38 054,59	65 959,51	179 950,24	7 024,18
	64 Charges de personnel	1 555 406,36	261 407,44	572 780,75	174 969,91										
	015 - AUTRES CHARGES DE GESTION	1 298 022,45	27 144,24	0,00	12 200,00	1 169 443,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	65 Autres charges de gestion	1 298 022,45	27 144,24		12 200,00	1 169 443,80									
	016 - CHARGES FINANCIERES	13 405,46	0,00	593,63	3 109,62	0,00	0,00	0,00	0,00	281,99	0,00	0,00	6 893,01	39,04	0,00
	66 Charges financières	13 405,46		593,63	3 109,62					281,99			6 893,01	39,04	
	017 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 238,71	35,00	0,00	0,00	2 643,44	0,00	0,00	10 069,86	0,00	1 490,41	0,00	0,00	0,00	0,00
	67 Charges exceptionnelles	14 238,71	35,00			2 643,44			10 069,86		1 490,41				
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	369 347,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68 Dotations aux amortissements et provisions	369 347,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	4 301 456,92	345 785,54	870 637,73	499 200,42	1 172 568,88	144,44	-900,00	278 986,61	24 031,80	148 038,22	62 493,83	140 996,37	344 878,78	23 614,23
RECETTES															
	010 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVER	332 448,29	7 407,18	23 501,60	190 917,93	0,00	0,00	0,00	34 990,80	15,66	2 921,94	4 487,49	12 607,72	35 796,72	19 801,25
	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	332 448,29	7 407,18	23 501,60	190 917,93				34 990,80	15,66	2 921,94	4 487,49	12 607,72	35 796,72	19 801,25
	013 - IMPOTS ET TAXES	3 532 405,00	3 532 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	73 Impôts et taxes	3 532 405,00	3 532 405,00												
	014 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	617 890,55	63 105,00	6 627,39	477 483,04	0,00	491,92	0,00	15 906,69	1 225,56	7 391,53	7 422,42	13 137,89	25 098,11	0,00
	74 Dotations, subventions	617 890,55	63 105,00	6 627,39	477 483,04		491,92		15 906,69	1 225,56	7 391,53	7 422,42	13 137,89	25 098,11	
	015 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 818,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 818,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	75 Autres produits de gestion courante	2 818,79							2 818,79						
	017 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 272,49	0,00	0,00	3 489,40	0,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00	1 757,49	0,00	405,60	0,00	0,00
	77 Produits exceptionnels	15 272,49			3 489,40				9 600,00		1 757,49		405,60		
	013 - ATTENUATION DE CHARGES	51 621,16	5 536,92	30 496,79	5 813,69	0,00	0,00	0,00	649,08	230,77	1 334,77	230,77	5 353,13	1 744,46	230,78
	64 Charges de personnel	51 621,16	5 536,92	30 496,79	5 813,69				649,08	230,77	1 334,77	230,77	5 353,13	1 744,46	230,78
	042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77 Produits exceptionnels	28 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES	4 590 621,68	3 608 464,10	60 625,78	677 704,06	0,00	491,92	0,00	63 965,36	1 472,99	13 405,73	12 140,68	31 594,34	62 639,29	20 032,03
	RESULTAT	279 164,76	3 262 688,56	-810 011,95	178 503,64	-1 172 568,88	347,48	900,00	-215 021,25	-22 558,81	-134 632,49	-50 353,15	-109 492,03	-262 239,49	-3 582,20

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

2-1.1.2 Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

TEOM 2019	TOTAL TEOM 2019	Amortissement	Divers	Admin Générale	Ramassage OM	Elimination	Collecte Sélective	Ancienne décharge	Déchèteries ISDI
Dépenses	4 301 457	369 451	32 745	345 785	870 638	1 172 569	499 200	1 254	1 009 815
€/tonne					126,53	170,42	143,15		
€/habitant	119,34	10,25	0,91	9,59	24,15	32,53	13,85	0,03	28,02

Si l'on compare avec les coûts 2018, on constate que le coût de fonctionnement est en augmentation de 5,26 €/hab. Ceci s'explique notamment par une augmentation d'entretien de la flotte de véhicules et des coûts de traitement de certains déchets.

2-1.1.3 Détail des prestations rémunérées

Objets	Réalisé 2019
Bois	95 870,52
Broyage déchets verts	46 619,60
DDS (SNATI)	54 931,11
Retournement andains	5 230,50
Analyses compost	3 192,20
Chambre d'Agriculture	2 520,00
Huiles et filtres (VEOLIA)	2 065,00
Gravats	7 770,00
Polystyrène	3 449,60
Evacuation pneus	1 512,00
Cartons	13 785,24
Entretien vêtements de travail	9 949,04
Tri des emballages	188 349,87
Lavage containers	29 424,96
Total prestations	464 669,64

2-1.1.4 Traitement des Ordures Ménagères

La communauté de communes ayant délégué sa compétence traitement des Ordures Ménagères au SMITED, elle règle les contributions pour le traitement des OM, selon les calculs suivants :

Objets	Répartition	Contribution TTC		
Administration 2019	78%	52 355,94		
Objets	Tonnages estimés 01/11/17 au 31/10/18	Prix unitaire 2019	Participation annuelle HT	Participation annuelle TTC
Contributions 2019	8 866,04	114,50	1 015 162,00	1 116 678,20

Les chiffres indiqués ne concernent pas la collecte. Ils comprennent le transfert, le transport, le tri mécano-biologique et l'enfouissement.

2-1.1.5 Modalités de financement

Objets		Réalisé 2019	€/hab
TOTAL TEOM		4 580 621,00	127,08
DMA	Produit de la TEOM	3 532 405,00	
	OP d'ordre	28 165,40	
	Remboursement autres redevables	85 706,83	
	Subvention CODEC / étude optimisation	62 905,00	
OM	Ventes composteurs	7 681,00	
	Soutien métaux	5 573,80	
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	15 820,60	
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	54 968,05	
	Location broyeurs	2 830,00	
	Pro ISDI et déchèteries	52 783,53	
	Cartes déchèteries	40,00	
	OCAD3E	26 045,22	
	Eco-DDS	4 885,72	
	Eco-mobilier	32 908,90	
CS	Revente matériaux collecte sélective	190 917,93	
	CITEO Papier	41 299,32	
	CITEO	435 684,70	

Le montant total des recettes perçues est stable comparé à 2018. En effet, il était à 126,95 €/hab. en 2018 contre 127,08 €/hab. en 2019

2-1.2 INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le 03/07/2020

SLO

ID : 079-200069755-20200625-D25_06_20_36-DE

TEOM 2019

Articles	Libellés	TEOM CA 2019	ADMI GLE	RAMASSAGE OM	COLLECTE SEL	DECHETERIE MELLE	DECHETERIE ST VINCENT	DECHETERIE CHEY-ROM- LEZAY	DECHETERIE LA MOTHE	DECHETERIE BRIOUX	DECHETERIES CP	DECHARGES INERTES
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		28 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		28 165,40										
16 - EMPRUNTS ET DETTES		123 031,86	0,00	36 546,85	17 931,26	0,00	6 843,01	0,00	0,00	48 750,57	12 960,17	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés		123 031,86		36 546,85	17 931,26		6 843,01			48 750,57	12 960,17	
22001 - DECHETERIE CŒUR DU POITOU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00										
23 Immobilisations en cours		0,00										
22002 - ACQUISITION MATERIEL TRANSPORT		673 278,25	0,00	187 609,86	280 467,71	11 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 340,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		673 278,25		187 609,86	280 467,71	11 226,00					23 340,00	
22003 - DECHETERIE MELLE		93 815,42	0,00	0,00	0,00	93 815,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles		0,00										
21 Immobilisations corporelles		0,00										
23 Immobilisations en cours		93 815,42				93 815,42						
22004 - DECHETERIE LEZAY		52 494,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 494,03	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours		52 494,03						52 494,03				
22005 - ACQUISITION MATERIEL EQUIPEMENT		114 852,38	2 157,98	7 814,40	30 937,20	18 131,52	0,00	336,00	8 897,76	18 131,52	672,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		114 852,38	2 157,98	7 814,40	30 937,20	18 131,52		336,00	8 897,76	18 131,52	672,00	
22006 - AMENAGEMENT DECHETERIE CHEF BOUTONNE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00										
23 Immobilisations en cours		0,00										
22007 - MISE AUX NORMES DECHETERIE MELLE		7 317,24	0,00	0,00	0,00	1 145,02	0,00	1 227,36	1 236,22	2 472,42	2 472,42	0,00
21 Immobilisations corporelles		7 317,24				1 145,02		1 227,36	1 236,22	2 472,42	2 472,42	
81212 - DECHARGES INERTES		16 631,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 631,42
21 Immobilisations corporelles		16 631,42										16 631,42
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES		0,00	0,00									
26 Participations, créances rattachées à des participations		0,00										
TOTAL DEPENSES		1 109 586,00	2 157,98	231 971,11	329 336,17	124 317,96	6 843,01	54 057,39	8 897,76	68 118,31	39 444,59	16 631,42

RECETTES

040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		380 437,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28 Amortissements des immobilisations		380 437,84										
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS		622 159,40	536,86	1 110,52	4 977,13	3 643,12	0,00	0,00	802,16	0,00	7 827,51	119,10
10 Dotations, fonds divers		622 159,40	536,86	1 110,52	4 977,13	3 643,12			802,16		7 827,51	119,10
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		36 315,00	0,00	0,00	0,00	36 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissements		36 315,00				36 315,00						
16 - EMPRUNTS ET DETTES		530 000,00	0,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		530 000,00		530 000,00								
TOTAL RECETTES		1 568 912,24	536,86	531 110,52	4 977,13	39 958,12	0,00	0,00	802,16	0,00	7 827,51	119,10
RESULTAT		459 326,24	-1 621,12	299 139,41	-324 359,04	-84 359,84	-6 843,01	-54 057,39	-8 095,60	-68 118,31	-31 617,08	-16 512,32

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

2-2.1 FONCTIONNEMENT

2-2.1.1 Compte administratif 2019

REOM 2019

Articles	Libellés	REOM CA 2019	ADMI GLE	RAMASSAGE OM	COLLECTE SEL	ELIMINATION	DASRI	DECHETERIE CELLES	DECHETERIE MOUGON
DEPENSES									
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		260 482,88	20 850,54	42 857,66	88 854,14	0,00	-300,00	50 857,34	55 156,50
60	Achats et variation des stocks	80 813,92	4 229,19	36 677,77	23 285,71			8 703,08	7 918,17
61	Services extérieurs	164 341,70	8 988,89	6 058,01	64 641,74		-300,00	39 899,46	45 053,60
62	Autres services extérieurs	14 824,95	7 632,46	74,63	652,13			2 164,55	2 094,48
63	Impôts, taxes et versements	502,31		47,25	274,56			90,25	90,25
012 - CHARGES DE PERSONNEL		392 380,16	72 824,31	102 762,69	66 604,80	0,00	0,00	60 531,77	59 596,10
62	Autres services extérieurs	7 625,29		7 615,79				9,50	
63	Impôts, taxes et versements	5 243,36	928,64	1 319,47	935,99			812,47	796,47
64	Charges de personnel	379 511,51	71 895,67	93 827,43	65 668,81			59 709,80	58 799,63
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		334 078,05	3 250,04	0,00	1 100,00	329 728,01	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	334 078,05	3 250,04		1 100,00	329 728,01			
66 - CHARGES FINANCIERES		2 726,62	0,00	2 726,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 726,62		2 726,62					
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 985,16	4 985,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 985,16	4 985,16						
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		46 658,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	46 658,53							
TOTAL DEPENSES		1 041 311,40	101 910,05	148 346,97	156 558,94	329 728,01	-300,00	111 389,11	114 752,60
RECETTES									
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVER		919 239,69	869 419,58	0,00	54 128,29	0,00	0,00	-18,03	-4 290,15
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	919 239,69	869 419,58		54 128,29			-18,03	-4 290,15
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS		148 851,23	0,00	1 572,12	123 213,44	0,00	0,00	15 243,06	8 822,61
74	Dotations, subventions	148 851,23		1 572,12	123 213,44			15 243,06	8 822,61
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,83	1,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,83	1,83						
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 960,76	2 480,00	26,67	454,09	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 960,76	2 480,00	26,67	454,09				
013 - ATTENUATION DE CHARGES		8 670,98	900,72	5 425,96	1 576,20	0,00	0,00	230,78	230,78
64	Charges de personnel	8 670,98	900,72	5 425,96	1 576,20			230,78	230,78
TOTAL RECETTES		1 079 724,49	872 802,13	7 024,75	179 372,02	0,00	0,00	15 455,81	4 763,24
RESULTAT		38 413,09	770 892,08	-141 322,22	22 813,08	-329 728,01	300,00	-95 933,30	-109 989,36

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

2-2.1.2 Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

REOM 2019	TOTAL REOM 2019	Amortissement	Divers	Admin Générale	Ramassage OM	Elimination	Collecte Sélective	Déchèteries
Dépenses	1 041 611	46 669	5 289	90 567	148 347	329 728	156 859	264 152
€/tonne					76,82	170,76	153,12	
€/habitant	83,92	3,76	0,43	7,30	11,95	26,57	12,64	21,28

Par rapport à 2018, le coût est en augmentation de 3,83 €/hab. Ceci s'explique notamment par des dépenses en 012.

2-2.1.3 Détail des prestations rémunérées

Objets	Réalisé 2019
Bois	36 451,00
Analyses compost	337,40
Chambre d'Agriculture	2 880,00
Epannage	0,00
Broyage déchets verts	13 496,86
Retournement andains	5 133,84
DDS (SNATI)	14 883,82
Gravats	6 817,09
Cartons	3 446,52
Huiles	589,60
Poitou Polystyrène	4 144,80
Entretien vêtements de travail	4 784,16
Tri des emballages (SUEZ)	53 123,82
Total prestations	146 088,91

2-2.1.4 Traitement des Ordures ménagères

La communauté de communes ayant délégué sa compétence traitement des Ordures Ménagères au SMITED, elle règle les contributions pour le traitement des OM, selon les calculs suivants :

Objets	Répartition	Contribution TTC		
Administration 2019	22%	14 767,06		
Objets	Tonnages estimés 01/11/17 au 31/10/18	Prix unitaire 2019	Participation annuelle HT	Participation annuelle TTC
Contributions 2019	2 500,64	114,50	286 327,00	314 959,70

Les chiffres ci-dessus ne concernent pas la collecte. Ils comprennent le transfert, le transport, le tri mécano-biologique et l'enfouissement.

2-2.1.5 Modalités de financement

CS		Réalisé 2019	€/hab
TOTAL REOM		1 079 724,49	86,99
DMA	Produit de la REOM	869 419,58	
	Remboursement autres redevables	11 152,81	
	Revente matériaux déchèteries	11 798,49	
	Pro ISDI et déchèteries	653,74	
	OCAD3E	12 956,27	
	Eco-DDS	1 846,00	
	Eco-mobilier	6 354,36	
CS	Revente matériaux collecte sélective	42 329,80	
	CITEO Papier	11 648,52	
	CITEO	111 564,92	

Les recettes sont augmentation principalement du fait de l'augmentation du tarif de la REOM en 2019.

2-2.2. INVESTISSEMENT

REOM 2019						
Articles	Libellés	REOM CA 2019	ADMI GLE	RAMASSAGE OM	DECHETERIE CELLES	DECHETERIE MOUGON
DEPENSES						
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 480,00	0,00	0,00		0,00
13	Constatation quote part subventions	2 480,00				
16 - EMPRUNTS ET DETTES		10 062,98		10 062,98		
16	Emprunts et dettes assimilés	10 062,98		10 062,98		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00				
19001 - MATERIEL DE TRANSPORT		4 141,10				
21	Immobilisations corporelles	4 141,10	1 000,00		1 234,55	1 234,55
19002 - AUTRES MATERIELS		0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00				
19003 - DECHETERIE MOUGON		0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00				
23	Immobilisations en cours	0,00				
TOTAL DEPENSES		16 684,08	0,00	10 062,98		0,00
RECETTES						
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		3 150,86	381,21			
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 150,86	381,21			
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		46 658,53				
21	Autres	0,00				
28	Amortissement des immobilisations	46 658,53				
TOTAL RECETTES		49 809,39	381,21	0,00		0,00
RESULTAT		33 125,31	381,21	-10 062,98		0,00

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

CONCLUSION

La production d'ordures ménagères et assimilés, après avoir connu un retour à la baisse en 2018 grâce à la communication sur la prévention et le tri, s'est stabilisée en 2019 (+0,4%). Dans le détail, les ordures ménagères ont diminué de 0,18 % et les tonnages issus du tri sélectif augmentés d'1,7%.

Les coûts de service sont en légère hausse par rapport à 2018 en lien avec les frais d'entretien des véhicules et aux filières de traitement dont les dépenses ont augmenté.

Les déchèteries ont fait l'objet d'une harmonisation des horaires et des règlements intérieurs. La tarification en déchèterie pour les professionnels a également été généralisée.

Les objectifs 2020 :

- Mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collecte des déchets ménagers
- Poursuite de l'harmonisation des pratiques et mise aux normes des déchèteries
- L'intensification de la communication de proximité en faveur du tri et de la prévention
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du CODEC
- Elaboration du PLPDMA